

tribution des ministres, comparaison tenue du rang qu'ils doivent tenir et des dépenses auxquelles ils sont exposés. Bien plus, comme j'ai dit l'autre soir, les traitements des juges de la cour suprême devraient être augmentés à cette session. Je doute qu'on trouve les compétences voulues pour combler les vacances si des juges de la cour suprême résignaient ou mouraient.

Quant à l'indemnité parlementaire, pour ma part, je n'insiste pas, et je n'ai pas insisté, pour une augmentation. J'acquiescerai volontiers à la décision de la majorité de la Chambre en matière d'indemnité. Il est vrai que l'indemnité qu'il reçoit ne rembourse pas un député de ce qu'il gagnerait chez lui, j'entends, s'il est capable d'un travail productif. Je doute que plusieurs députés soient au-dessus de leurs affaires à la fin de la session, quand ils balancent leur dépense et leur indemnité. Je doute qu'ils le soient après une session ordinaire; à la fin d'une longue session, ils sont certainement complètement à bout de ressources. Considérez que ces hommes consacrent ici leur temps à la chose publique, et que plusieurs pourraient gagner beaucoup plus en restant chez eux. Mais comme le premier ministre l'a indiqué, si les dépenses des députés se sont accrues sensiblement ces dernières années, nous refusons de subventionner un grand nombre d'autres groupes au pays qui ont probablement autant besoin d'augmentation que nous.

Quant à nos services envers la patrie, et tous le reste, à mon sens, ce sont pour la plupart du temps des paroles en l'air. Je n'y attache pas d'importance. Je crois que les députés ont droit à une augmentation de leur indemnité, mais je suggère qu'au lieu de demander une augmentation de 1,500 dollars à la fois, on procède graduellement.

Comme l'a suggéré l'honorable député de Queen-et-Shelburne, (M. Fielding) que l'on demande \$500 cette année et que pour la prochaine session—on pas pour le prochain Parlement comme l'a dit un collègue—l'indemnité soit augmentée jusqu'à concurrence de la somme demandée par la généralité des députés en ce moment.

M. BURNHAM: Que le parti des fermiers fasse connaître ses vues.

M. MacNUTT: Monsieur l'Orateur, on a donné beaucoup de raisons tendant à justifier une augmentation de l'indemnité parlementaire. On a cité les décisions prises à ce sujet par d'autres législatures en Canada. Moi-même j'ai fait partie d'une législature locale et je recevais alors

\$500 par année; la somme a été portée à \$1,500 et je crois que plus tard on l'a augmentée encore de \$300. Les contribuables ont accepté la situation, tout en exprimant l'opinion que l'augmentation était juste; cependant, je ne me rappelle pas qu'une session ait duré plus de deux mois. De plus, les sessions avaient toujours lieu au milieu de l'hiver, lorsqu'on pouvait disposer de son temps.

J'estime que la nation peut très bien rendre justice aux députés en augmentant raisonnablement leur indemnité. Je suis sûr qu'il n'y a pas un seul d'entre nous à qui la position de député laisse des bénéfices. On ne sert pas le public seulement pendant la session; après cela un député est constamment dérangé dans ses affaires personnelles. S'il veut faire son devoir envers ses commettants, il faut qu'il consacre une grande partie de son temps entre les sessions pour se tenir en communication avec ses électeurs, ce qui entraîne de grosses dépenses. Il a sa famille à entretenir; quand il est ici il ne peut pas s'occuper de ses affaires. Ainsi je suis fermier, et quoique je ne puisse pas faire beaucoup de travaux manuels moi-même, je sais très bien que si j'étais chez moi en ce moment ou si j'y avais été plus tôt les choses auraient marché bien mieux. Nous y perdons tous à être ici. Toutefois, nous le voulons bien. Il y en a qui peuvent dire: "Que faites-vous à Ottawa? Pourquoi acceptez-vous un mandat?" Mais cet argument ne signifie pas grand'chose. Nous avons eu l'honneur d'être choisis par la majorité des électeurs pour les représenter et ceci est plus important pour nous que la question financière. Cependant, étant données les obligations financières que nous avons tous, et en raison surtout de la grande augmentation du prix de l'existence qui touche le député comme les autres, j'estime que l'on devrait augmenter l'indemnité. Nous ne nous attendions pas à ce que le prix de la vie devienne si cher, autrement, plusieurs auraient hésité, quoique, personnellement, dans la dernière élection en 1917, j'aurais été prêt à venir ici et servir à titre gracieux afin d'aider à gagner la guerre. Mais la situation est quelque peu différente maintenant, et, à tout bien considérer, je suis d'avis que l'on doit augmenter l'indemnité. Je suis prêt à appuyer une proposition de ce genre et je suis également prêt à la défendre dans ma circonscription.

M. BLAKE (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, cette question de l'indem-